



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/C.5/47/55  
30 novembre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 104 et 97 b) de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : QUESTIONS  
RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS LES AUTRES  
METHODES QUI S'OFFRENT POUR MIEUX ASSURER L'EXERCICE  
EFFECTIF DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES  
FONDAMENTALES

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution  
A/C.3/47/L.20/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément  
à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée  
générale

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. A sa 40e séance, le 16 novembre 1992, la Troisième Commission a adopté le projet de résolution A/C.3/47/L.20/Rev.1. Elle é' t saisie d'un état des incidences sur le budget-programme (A/C.3/47/L.20) de ce projet de résolution.

2. Aux termes du projet de résolution A/C.3/47/L.20/Rev.1, l'Assemblée générale :

a) Prendrait note du rapport du Secrétaire général 1/ et des recommandations qu'il contient concernant la création d'une mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du référendum qui doit avoir lieu en Erythrée en avril 1993;

b) Déciderait d'autoriser le Secrétaire général à créer une mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du référendum en Erythrée qui s'acquitterait des tâches énoncées au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général et à nommer d'urgence un représentant spécial pour le référendum en Erythrée, qui dirigerait la mission d'observation;

c) Prierait le Secrétaire général d'organiser dès que possible le déploiement de la mission d'observation afin qu'elle commence ses fonctions de vérification;

d) Demanderait aux autorités directement intéressées de coopérer pleinement avec la mission d'observation afin de faciliter l'accomplissement de sa tâche, comme demandé par l'Organisation des Nations Unies;

e) Prierait le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-huitième session de l'application de la résolution.

B. Corrélation entre les demandes formulées et le programme de travail approuvé

3. Les demandes formulées au paragraphe 2 relèvent du sous-programme 4 (Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes), du programme 4 (Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation), qui est incorporé dans les révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1992-1997 que, dans son rapport 2/, le Comité du programme et de la coordination recommande à l'Assemblée générale d'adopter à sa présente session. En application de la résolution 46/137 du 17 décembre 1991 de l'Assemblée générale et à la suite de la restructuration du Secrétariat, des ressources ont été dégagées sur le budget ordinaire pour permettre à un Groupe de l'assistance électorale du Département des affaires politiques d'exécuter des activités à l'appui des fonctions du Secrétaire général dans le domaine de l'organisation et de la vérification d'élections, en tant que moyen de favoriser l'établissement de la paix. Les activités spécifiques correspondantes ne sont pas inscrites dans le budget-programme car, de par leur nature même, il est souvent exclu de les programmer à l'avance.

C. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

4. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/C.3/47/L.20/Rev.1, le Secrétaire général constituera une mission d'observation qui sera connue sous le nom de Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du référendum en Erythrée (ONUVER) et qui aura le mandat suivant :

a) Vérifier l'impartialité des autorités et des organes responsables du référendum, notamment de la Commission du référendum, à l'égard de tous les aspects et à tous les stades du processus référendaire;

b) Vérifier qu'il existe une complète liberté d'organisation, de déplacement, d'assemblée et d'expression, exempte de toute entrave ou intimidation;

c) Vérifier qu'il y a égalité d'accès aux médias et que la répartition du temps d'antenne, s'agissant de l'heure comme de la durée des émissions, se fait de façon équitable;

d) Vérifier que les listes électorales sont établies régulièrement et que les personnes remplissant les conditions requises pour y être inscrites ne se voient pas refuser leur carte d'identité ou d'électeur ou le droit de voter;

e) Porter à l'attention des autorités du référendum toutes plaintes, irrégularités ou ingérences signalées ou observées et les prier, s'il y a lieu, de prendre des mesures pour instruire ces plaintes et pour remédier à ces irrégularités ou ingérences;

f) Observer toutes les activités ayant trait aux inscriptions sur les listes électorales, à l'organisation du scrutin, à la campagne référendaire, aux opérations de vote elles-mêmes, au dépouillement du scrutin et à l'annonce des résultats.

5. Pour s'acquitter de ce mandat, l'ONUVER réunirait des renseignements concrets sur le déroulement du référendum, s'agissant notamment de la prise de conscience par les électeurs du fait qu'en dernière analyse, ce sont eux qui porteront un jugement sur le processus référendaire. Le rôle de l'ONUVER serait de prendre acte de la décision par laquelle les électeurs détermineront leur destin à l'issue du référendum, de reconnaître l'indépendance de la Commission du référendum et d'établir sur cette base sa relation avec elle, et de concourir par des apports constructifs au succès du référendum à tous les stades du processus.

6. Au moment de la rédaction du rapport du Secrétaire général 1/, il avait été prévu que l'ONUVER commencerait ses opérations dans la deuxième semaine de septembre 1992, et pour le calcul des montants estimatifs figurant dans l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.3/47/L.25), on avait tablé sur un démarrage de la mission à la mi-novembre 1992, mais on estime maintenant que les trois grandes phases du processus référendaire se dérouleraient comme suit :

a) Les inscriptions sur les listes électorales, à partir de la mi-décembre 1992;

b) La campagne référendaire, durant la période allant de la mi-décembre 1992 à avril 1993;

c) Le scrutin proprement dit, en avril 1993.

La mission aurait donc achevé ses activités en mai 1993 au plus tard.

/...

7. La mission serait dirigée par un représentant spécial ayant rang de sous-secrétaire général. Elle aurait son siège à Asmara et des bureaux régionaux à Asmara, Keren et Mendefera (pour plus de précisions, voir A/47/544). On trouvera aussi de plus amples informations dans les annexes au présent état.

8. Les effectifs proposés pour la mission comprennent un noyau de 22 fonctionnaires recrutés sur le plan international qui seraient chargés des tâches techniques et des tâches administratives. Comme il ressort de l'annexe I au présent état, ces fonctionnaires seraient affectés à la mission à différentes périodes, de la mi-décembre 1992 jusqu'à mars 1993. On estime que, pendant toute la durée de la mission, 10 de ces fonctionnaires constitueraient des équipes mobiles d'observateurs, de deux personnes chacune, qui se rendraient périodiquement dans les zones situées hors du territoire relevant de la compétence des bureaux régionaux, de façon à couvrir la totalité du pays. Des ressources sont demandées en ce qui concerne les 10 fonctionnaires qui constitueraient les équipes mobiles, mais on s'efforcera de pourvoir ces postes en faisant appel aux Volontaires des Nations Unies.

9. Comme il ressort également de l'annexe I, on estime qu'il faudrait 123 agents recrutés sur place : trois secrétaires/interprètes (pour les bureaux régionaux), quatre chauffeurs (pour le siège de la mission et les bureaux régionaux), cinq chauffeurs et cinq interprètes (pour les équipes d'observateurs) pendant cinq mois environ et 106 chauffeurs/interprètes pendant deux semaines environ.

10. Pendant la période correspondant au déroulement du référendum, en avril 1993, on estime que le personnel de la mission serait complété par 100 superviseurs du référendum qui fourniraient leurs services à la mission pendant environ 5 à 10 jours. Il est proposé que 20 d'entre eux soient des fonctionnaires du Secrétariat, 50 des fonctionnaires du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies travaillant en Erythrée, en Ethiopie et dans des pays voisins et 30 proviennent des Etats Membres. Les dépenses afférentes à ce personnel supplémentaire concernent les frais de voyage aller retour et l'indemnité de subsistance pendant la durée de leur séjour au service de la mission. Des crédits seraient également prévus pour le recrutement pendant trois semaines de consultants chargés de fournir des conseils spécialisés sur les aspects touchant le dépouillement du référendum.

11. En ce qui concerne les autres ressources dont aurait besoin la mission, il faudrait prévoir de louer des locaux pour abriter le quartier général de la mission à Asmara et les trois bureaux régionaux à Asmara, Keren et Mendefera, le gouvernement provisoire ne s'étant pas engagé à mettre à la disposition de la mission des locaux à titre gracieux. Des crédits seraient également prévus au titre de l'affrètement une fois par mois d'un avion léger pour le transport des équipes d'observateurs dans les zones reculées du pays et, le cas échéant, pour des évacuations médicales.

12. Pour ce qui est du matériel de communications, les besoins de la mission seraient pour l'essentiel couverts par le matériel qui serait prêté par d'autres missions ou par le dépôt des Nations Unies à Pise. Seuls 10 émetteurs-récepteurs à haute fréquence seraient achetés. Il faudrait par ailleurs aussi neuf véhicules à quatre roues motrices, dont quatre seraient destinés au personnel organique et administratif et cinq aux équipes d'observateurs ainsi que du matériel de traitement électronique de l'information et d'autre matériel divers, notamment du matériel de camping, des groupes électrogènes et des petits appareils d'épuration d'eau.

13. S'agissant des activités d'information, on estime qu'un montant de 42 000 dollars serait nécessaire pour les communications par radio sur les questions relatives au référendum et l'impression à l'échelon local d'affiches, de tracts et autre matériel publicitaire. Ce crédit comprend les ressources nécessaires pour couvrir les frais de voyage en Erythrée pendant deux semaines d'un fonctionnaire du Département de l'information chargé d'organiser les activités d'information.

D. Modifications à apporter au programme de travail pour 1992-1993

14. Comme il est indiqué plus haut à la section B, des activités du type de celles demandées n'étant pas prévues au budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993, aucune modification ne serait nécessaire.

E. Ressources supplémentaires nécessaires en 1992-1993

15. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/C.3/47/L.20/Rev.1, on estime que les ressources nécessaires pour la mission en 1992-1993, principalement en 1993, se chiffrent à 2 577 000 dollars, dont 1 672 000 dollars au titre des dépenses de personnel (traitements, honoraires, frais de voyage, et indemnités connexes, y compris une provision pour imprévus au titre des indemnités à verser en cas de décès ou d'invalidité d'observateurs internationaux auxquels ne s'appliqueraient pas les dispositions de l'Appendice D, du Règlement du personnel de l'ONU). Le solde, soit 905 000 dollars, a trait à des dépenses opérationnelles, telles que la location de locaux, la location et l'achat de véhicules et de matériel de communications ainsi que la location d'avions. La différence entre ces estimations et celles figurant dans l'état antérieurement présenté par le Secrétaire général (A/C.3/47/L.25) est due au report du démarrage de la mission escompté à la mi-décembre 1992 au lieu de la mi-novembre. On trouvera ci-après une récapitulation du montant estimatif des ressources nécessaires :

/...

	1992	1993 (En dollars)	Total
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) (agents locaux)	4 000	62 000	66 000
Consultants	-	11 000	11 000
Traitements	16 000	503 000	519 000
Dépenses communes de personnel (y compris les frais de voyage du personnel envoyé en mission et les indemnités de subsistance)	49 000	698 000	747 000
Autres frais de voyage du personnel envoyé en mission	4 000	20 000	24 000
Frais de voyage et indemnité de subsistance (fonctionnaires ne relevant pas du système des Nations Unies)		150 000	150 000
Location et entretien des locaux		69 000	69 000
Location et entretien du matériel	2 000	61 000	63 000
Communications	12 000	128 000	140 000
Provision pour les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	-	155 000	155 000
Activités d'information		42 000	42 000
Services divers	2 000	9 000	11 000
Fret et dépenses connexes	5 000	25 000	30 000
Fournitures diverses	9 000	35 000	44 000
Achat de véhicules		180 000	180 000
Matériel de communications		105 000	105 000
Matériel divers		201 000	201 000
Location d'avions		20 000	20 000
<b>Total net</b>	<b>103 000</b>	<b>2 474 000</b>	<b>2 577 000</b>

16. Comme il ressort du tableau récapitulatif ci-dessus, le montant estimatif des ressources nécessaires (2 577 000 dollars) est inférieur aux prévisions initiales de 2 988 000 dollars (montant arrondi) figurant dans le rapport du Secrétaire général <sup>1</sup>/, en raison du report de la date à laquelle la mission devait commencer ses travaux et des révisions et corrections apportées aux coûts provisoirement établis, indiqués dans le rapport du Secrétaire général. On trouvera à l'annexe II du présent état une ventilation détaillée des montants estimatifs présentés ci-dessus.

/...

#### F. Possibilité de financement

17. Le budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 ne prévoit pas de crédit au titre des activités décrites ci-dessus, et le Secrétaire général ne pense pas que le montant estimatif correspondant de 2 577 000 dollars puisse être financé au moyen des crédits approuvés.

18. Le financement de ces activités nécessitera donc des ressources additionnelles. Dans le document A/C.3/47/L.25, le Secrétaire général a indiqué qu'il avait lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils versent des contributions volontaires afin de financer l'ONUVER par le biais du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral, créé en application de la résolution 46/137 relative au renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes. Bien qu'un certain nombre de gouvernements se soient déclarés disposés à faire des contributions en nature, aucune contribution volontaire n'a encore été reçue. Dans ces conditions, il faudra demander l'ouverture d'un crédit additionnel au budget ordinaire.

#### G. Montant des dépenses additionnelles

19. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/C.3/47/L.20/Rev.1, il en résulterait une dépense additionnelle de 2 577 000 dollars. Comme indiqué au paragraphe 18 ci-dessus, le Secrétaire général a lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils versent des contributions volontaires en vue d'assurer le financement de l'ONUVER, et il est probable que des contributions en nature de divers gouvernements seront à déduire de ce montant. Si tel est le cas, les économies qui seront ainsi réalisées seront indiquées dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993.

#### H. Fonds de réserve

20. On se souviendra que, conformément à la procédure établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, les dépenses additionnelles proposées en sus de celles prévues dans le budget-programme doivent être couvertes par un fonds de réserve dont le montant pour l'exercice biennal 1992-1993 a été porté à 18 millions de dollars. Le paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale dispose toutefois notamment que les montants estimatifs révisés :

"correspondant aux dépenses extraordinaires, y compris les dépenses de maintien de la paix et de la sécurité, et aux fluctuations des taux de change et à l'inflation ne seront pas imputés sur le fonds de réserve; ils continueront d'être traités selon la procédure établie et conformément aux dispositions du règlement financier et des règles de gestion financière."

/...

21. Comme il l'a indiqué au paragraphe 7 de son rapport 1/, le Secrétaire général voit dans le référendum et sa supervision internationale un facteur essentiel de consolidation de la paix. Il estime donc que les dépenses additionnelles d'un montant de 2 577 000 dollars qu'entraînerait l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution A/C.3/47/L.20/Rev.1 sont des dépenses extraordinaires de maintien de la paix et de la sécurité et ne doivent donc pas être imputées sur le fonds de réserve.

#### I. Récapitulation

22. On estime qu'il faudrait ouvrir un crédit de 2 577 000 dollars au chapitre 2 du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993. Un montant de 184 000 dollars serait également nécessaire au chapitre 36 (Contributions du personnel). Il serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). En outre, il faudrait que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à contracter des engagements à hauteur de 103 000 dollars pour 1992, en attendant l'approbation des ouvertures de crédit révisées pour 1992-1993.

23. Le Secrétaire général estime que le paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale devrait s'appliquer à ces dépenses et que celles-ci ne devraient pas être imputées sur le fonds de réserve.

#### Notes

1/ A/47/544.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 16 (Partie II), (A/47/16).

Annexe I

PROJET DE TABLEAU DES EFFECTIFS POUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES CHARGÉE DE LA  
 VÉRIFICATION DU RÉFÉRENDUM EN ÉRYTHÉE (ONUVER)

Nombre de postes	Catégorie	Description	Période de déploiement
<b>1. Personnel de base</b>			
1	SSG	Chef de Mission	Mi-décembre 92/fin avril 93
1	P-5	Chef des opérations électorales et assistant du SSG	Mi-décembre 92/fin mai 93
1	P-5	Chef de l'administration	Mi-décembre 92/fin mai 93
1	P-4	Fonctionnaire chargé des finances, du personnel et de la logistique	Mi-décembre 92/fin mai 93
1	P-4	Spécialiste des affaires politiques/juridiques	Janvier 93/fin mai 93
3	P-3/4	Coordonnateur régional	Janvier 93/fin avril 93
1	P-3	Spécialiste des questions politiques adjoint de 2e classe	Mars/fin avril 93
10 a/	P-2/3	Observateur questions politiques/opérations électorales	Janvier 93/fin avril 93
2	ASM	Agent assistant du Service mobile - opérateur-technicien radio	Janvier 93/fin mai 93
1	ASG	Secrétaire particulier(e)	Mi-décembre 92/fin mai 93
<hr/>			
22	Total - postes de base		
<hr/>			
<b>2. Personnel temporaire local</b>			
3		Secrétaire/interprète (bureaux régionaux)	)
4		Chauffeurs (siège de la Mission/régions)	)
10		Chauffeur/interprète - (équipe d'observateurs de 10 hommes)	)
106		Chauffeur/interprète - superviseurs du référendum	)
			Approximativement 5 mois
			Approximativement 2 semaines
<hr/>			
123	Total - personnel temporaire		
<hr/>			
<b>3. Superviseurs du référendum</b>			
20		Fonctionnaires fournis par le Secrétariat (New York, Genève et bureaux régionaux)	)
30		Superviseurs fournis par les gouvernements	)
50		Superviseurs fournis par le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies dans la région	)
			Environ 5 à 10 jours maximum
<hr/>			
100	Total - Superviseurs du référendum		

a/ On s'efforcera dans la mesure du possible de pourvoir à ces postes en faisant appel aux Volontaires des Nations Unies.

Annexe II

PREVISION DE DEPENSES DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES  
 CHARGÉE DE LA VERIFICATION DU REFERENDUM EN ERYTHREE (ONUVER)

	<u>1992</u> (Dollars)	<u>1993</u> (Dollars)
<b>A. DEPENSES DE PERSONNEL</b>		
<b>1. <u>Fonctionnaires de l'ONU</u></b>		
Des crédits sont prévus pour les traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage des 22 postes de base proposés pour la mission et les frais de voyage et les indemnités de subsistance de 70 superviseurs du référendum (20 fournis par le Secrétariat (New York, Genève et bureaux régionaux) et 50 par le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies dans la région) devant être déployés pour une durée approximative de 5 à 10 jours maximum durant la période électorale (voir annexe I)		
a) Traitements - fonctionnaires internationaux	16 000	503 000
b) Dépenses communes de personnel	6 000	220 000
c) Frais de voyage et indemnités de subsistance	47 000	498 000
<b>2. <u>Personnel local</u></b>		
123 agents locaux recrutés à titre temporaire pour des tâches générales (voir annexe I)	4 000	62 000
<b>3. <u>Superviseurs du référendum fournis par les gouvernements</u></b>		
Frais de voyage et indemnités de subsistance (pour 30 scrutateurs) (voir annexe I)		150 000
<b>4. <u>Consultant</u></b>		
Service d'un consultant chargé d'aider la mission à préparer les opérations de décompte des voix		11 000
<b>5. <u>Paiement d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité</u></b>		
Provision pour imprévus pour satisfaire les demandes éventuelles d'indemnisation concernant un observateur international non visé par l'appendice D du Règlement du personnel		155 000
Total A - Dépenses de personnel	<u>73 000</u>	<u>1 599 000</u>

/...

1992                      1993  
 (Dollars)                      (Dollars)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Locaux

a) Location et entretien des locaux. La location des locaux pour le quartier général de la mission à Asmara est estimée à 6 000 dollars par mois pendant environ six mois (30 000 dollars), locaux supplémentaires pour les trois bureaux régionaux à Keren, Mendefera et Asmara. Le bureau régional d'Asmara pourra être logé dans les locaux du quartier général, loyer pour chaque location estimé à 1 200 dollars par mois pour cinq mois (18 000 dollars). Des crédits sont prévus pour cinq mois à 1 200 dollars par mois pour des installations d'entreposage et de garage offrant toute sécurité qui s'avéreront peut-être nécessaires à Asmara (6 000 dollars)

54 000

b) Le coût des services publics, de l'entretien des locaux et de petites réparations (plomberie, installation électrique) dans les locaux loués

15 000

Total partiel B.1    Locaux

69 000

2. Dépenses afférentes aux véhicules

a) Achat de neuf véhicules à quatre roues motrices

180 000

b) Location de véhicules

Des crédits sont prévus pour la location de deux véhicules en 1992 et 53 véhicules pendant cinq jours durant la période du référendum

2 000

36 000

c) Entretien des véhicules

25 000

Total partiel B.2    Dépenses afférentes aux véhicules

2 000

241 000

3. Transport aérien

Affrètement d'un avion léger une fois par mois en 1992 pour permettre aux équipes d'observation de se rendre dans les régions reculées du pays et pour les évacuations médicales, le cas échéant

20 000

Total partiel B.3    Transport aérien

20 000

	<u>1992</u> (Dollars)	<u>1993</u> (Dollars)
<b>4. <u>Communications ; matériel et fournitures</u></b>		
a) Matériel de communication - Achat de 10 émetteurs-récepteurs haute fréquence		105 000
b) Communications : fournitures et services		8 000
c) Communications commerciales - coût de l'utilisation du terminal des satellites de communication estimé à 20 000 dollars par mois et autres coûts de communications commerciales, frais de communications téléphoniques et de télex, affranchissement et services de la valise estimés à 4 000 dollars par mois	12 000	120 000
Total partiel B.4 - Communications	12 000	233 000
<b>5. <u>Matériels divers</u></b>		
a) Matériel de traitement de textes (informatique)		42 000
b) Matériel de bureau		12 000
c) Groupes électrogènes		6 000
d) Mobilier de bureau		22 000
e) Petits appareils de purification de l'eau		22 000
f) Matériel de camping		72 000
g) Autres matériels divers		25 000
Total partiel B.5 - Matériels divers		201 000
<b>6. <u>Fournitures et services divers</u></b>		
Papeterie et fournitures de bureau, fournitures médicales, cartes, etc.	9 000	35 000
Services et examens médicaux, frais bancaires, main-d'oeuvre occasionnelle, etc.	2 000	9 000
Total partiel B.6 Fournitures et services divers	11 000	44 000
<b>7. <u>Fret et transport</u></b>	5 000	25 000
<b>8. <u>Activités d'information</u></b>		
Emissions radiophoniques sur des questions concernant le référendum, impression sur place d'affiches, de prospectus et autres matériels publicitaires et frais de voyage du personnel du Département de l'information vers l'Erythrée		42 000
Total B - Dépenses de fonctionnement	30 000	875 000
Total général	103 000	2 474 000

-----